

## Égypte/Monde arabe

17 | 1994 Soudan 2

# Transformations de l'élevage et de la commercialisation du cheptel camelin entre le Soudan et l'Égypte

### Isabelle Dalmau



### Édition électronique

URL: https://journals.openedition.org/ema/1452

DOI: 10.4000/ema.1452 ISSN: 2090-7273

#### Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 31 mars 1994

Pagination: 119-131 ISSN: 1110-5097

### Référence électronique

Isabelle Dalmau, « Transformations de l'élevage et de la commercialisation du cheptel camelin entre le Soudan et l'Égypte », Égypte/Monde arabe [En ligne], 17 | 1994, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 07 juillet 2022. URL : http://journals.openedition.org/ema/1452 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ema. 1452

Ce document a été généré automatiquement le 7 juillet 2022.

Tous droits réservés

# Transformations de l'élevage et de la commercialisation du cheptel camelin entre le Soudan et l'Égypte

Isabelle Dalmau

- Lorsque l'on croise une caravane d'une centaine de dromadaires sur un pont encombré par la circulation, au beau milieu d'une ville de 12 millions d'habitants comme le Caire, il faut faire appel à l'imagination pour pouvoir visualiser ces ruminants dans leur contexte naturel, qui s'étend de la steppe du Darfour jusqu'à la zone mixte (steppe/semi-désert) de l'État de l'Est du Soudan, en passant par le relief semi-désertique avec quelques collines et affleurements rocheux du Nord-Kordofan. Ces mêmes animaux, venus du Soudan à pied et en caravanes¹ en passant par le désert de Nubie, à l'ouest, et le long de la rivière Atbara et du Nil, à l'est, traversent la frontière et se rendent à Daraw (Haute-Égypte), première étape sur le territoire égyptien, mais aussi lieu de la quarantaine et des formalités douanières. À Daraw, le troupeau est divisé et chargé sur des camions qui l'emmèneront au marché aux dromadaires du Caire, où il est attendu par les commerçants pour être vendu aux bouchers privés. Enfin, sur ce pont cairote, les chameliers soudanais (rai) conduisent les animaux à leur dernière étape : les abattoirs de Sayyida Zaynab.
- Le commerce à longue distance des dromadaires entre le Soudan et l'Égypte est un commerce de bétail sur pied dont la viande, peu onéreuse en comparaison d'autres sources de protéines importées, sert à l'alimentation des couches les plus pauvres d'une partie de la population du Caire<sup>2</sup>.
- Dans cet article, je ne décrirai pas toute l'articulation de la filière en détail mais je tenterai d'exposer les stratégies commerciales et les transformations économiques de l'élevage camelin au Soudan, à partir de deux étapes principales de ce commerce : la réception à Daraw et la production des dromadaires dans deux zones, en particulier à l'est du Soudan. Le commerce, dont les origines sont antérieures aux crises contemporaines et dont l'existence, parallèlement à l'élevage, fut constante, sera analysé par rapport aux crises actuelles (économique, climatique, agricole expansion

- des grandes exploitations dans l'État de l'Est), aux nouveaux besoins créés par la monétisation du cheptel et à l'apparition de nouvelles marchandises.
- Il ne s'agit pas ici de traiter de la crise de l'élevage et des problèmes de sédentarisation des pasteurs-nomades soudanais, mais d'analyser, au travers d'un commerce ancien dit « traditionnel » qui perdure, les conséquences de la dialectique commerce/élevage, et de montrer ainsi les transformations économiques d'une partie de l'élevage soudanais.

## Un axe commercial, de nombreuses marchandises

- À l'origine, le commerce des dromadaires était lié à celui des esclaves entre le Soudan et l'Égypte. Du XVIIe au XX e siècle, l'or, les esclaves et les dromadaires ont été acheminés par l'axe commercial qui joignait les deux pays. La grande période commerciale entre ces derniers se situe aux XVIIIe et XIXe siècles. Au XVIIIe siècle, le développement du commerce s'est accru dans le Darfour, à l'ouest, à la suite des guerres pour le contrôle du Sultanat. En effet, les guerres produisaient, entre autres, un surplus de captifs échangeables contre des marchandises au Caire. La route des quarante jours (Darb al-arba'în), reliant le Darfour à l'Égypte par le désert, était alors empruntée par les esclaves, les dromadaires qui servaient à porter l'eau du convoi, les transporteurs de gomme et d'ivoire. Quatre cinquièmes des dromadaires accompagnant les caravanes d'esclaves étaient vendus en Égypte. Les marchandises acquises au Caire après la vente des produits caravaniers nécessitaient peu d'animaux pour leur transport, aussi la vente des dromadaires constituait-elle environ 19 % de la valeur totale des exportations du Soudan3. Les campements, points-relais qui jalonnent la route du désert, servaient d'étapes stratégiques aux caravanes et à l'administration4. À l'époque, la route du royaume de Sennar, à l'est du Soudan, rejoignait celle de l'ouest à Daraw, actuel emplacement de la quarantaine des dromadaires. Une partie de cette route longeait la boucle du Nil au nord de Khartoum avant de traverser le désert et la frontière jusqu'à Daraw. Elle partait du territoire des Ababda, traversait le désert de Nubie jusqu'en Égypte et aboutissait chez les Bicharin, qui réceptionnaient les marchandises. Elle était empruntée par les Gallaba, commerçants itinérants, spécialisés en particulier dans le commerce des esclaves, qui ont donné leur nom au marché du Caire (Wikâlat al-Gallaba). Cette activité concernait, dans cette région, de nombreux petits commerçants indépendants des grands réseaux familiaux de l'ouest.
- À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle et tout au long du XIX<sup>e</sup>, avec la conquête du Sennar (1820-21) et l'annexion du Darfour (1821), le Soudan devint le principal fournisseur d'esclaves en Égypte. Quand le commerce des esclaves fut aboli, celui des dromadaires s'y substitua, reprenant alors certaines des structures commerciales existant déjà sur le même axe géographique. La période située entre l'abolition de l'esclavage dans les textes (fin du XIX<sup>e</sup> siècle) et la fin réelle de ce commerce (vers 1930) allait voir le dromadaire passer de la fonction d'animal de transport à celle d'animal de boucherie. C'est à partir d'environ 1930 que se développa le marché aux dromadaires dans le quartier d'Imbaba, au Caire.
- L'étude du commerce ancien nous permet d'évoquer un certain nombre d'éléments qui perdurent dans le commerce contemporain et qui en révèlent les transformations et la structure moderne. Au travers des noms et des fonctions, on peut insister sur la persistance des réseaux historiquement établis par les tribus, d'une part, et les

commerçants, d'autre part. Ainsi, la communauté de marchands (tuggâr, sing. tâgir), d'intermédiaires (mutasabbibûn, sing. mutasabbib) et de courtiers (dallâlin, sing. dallât) de Wikâlat al-Gallaba, hiérarchisée au XVIII<sup>e</sup> siècle selon les fonctions commerciales, correspond aux différentes fonctions des acteurs de l'actuel commerce des dromadaires. L'apparition d'une classe de marchands'ou d'une bourgeoisie marchande<sup>5</sup>, soulignée par de nombreux auteurs, n'est pas récente.

La signification du terme haoussa dillali<sup>6</sup>, logeur-intermédiaire employé dans le commerce des esclaves dans l'axe est-ouest jusqu'au territoire haoussa, représente un élément clé dans l'articulation du commerce des dromadaires. De même, le terme gallaba, commerçant itinérant spécialisé dans le négoce des esclaves, est toujours employé dans la région Est du Soudan. Enfin, les filières géographiques d'acheminement des dromadaires n'ont pas changé, les relais-étapes sont restés les mêmes et à l'autre bout de la chaîne, l'on observe la constance du secteur pastoralnomade. En revanche, le cadre général, économique et juridique, lui, a changé du tout au tout : un protocole commercial a été instauré et de ce fait, les activités se sont transformées, ce que nous aborderons au travers d'un exemple choisi à Daraw, lieu de la quarantaine et de l'entrée des dromadaires sur le marché égyptien, d'une part, et, d'autre part, en décrivant les conditions de la production du bétail camelin, dont la problématique est liée au commerce et à la constitution des caravanes dans les zones de production.

## Un commerce aux origines multiples

- Dans un deuxième temps, la constitution des caravanes d'exportation est rendue possible par la vente, sur les marchés régionaux, du surplus de la production de bétail<sup>7</sup>. Ainsi, de nombreux acteurs répartis géographiquement entrent en jeu pour organiser les convois. On peut définir deux grandes zones d'élevage au Soudan: au nord-ouest, dans les régions du Nord-Kordofan et du Darfour, et dans l'État de l'Est. Au Nord-Kordofan, zone aride, le pastoralisme nomade repose sur l'élevage camelin tandis qu'au Sud-Kordofan, il repose sur l'élevage bovin. Les zones définies par ces deux types d'élevage ne sont pas fixes, mais on peut considérer que l'élevage du dromadaire est limité au sud par le douzième parallèle, au-delà duquel il est rendu impossible (mouche tsé-tsé, parasites).
- Le dromadaire est aujourd'hui la seule marchandise du commerce caravanier à longue distance. Le Soudan, deuxième producteur africain de camélidés après la Somalie, dispose d'un cheptel d'environ trois millions de têtes. Les intermédiaires et logeurs (dallâl), acteurs principaux de ce commerce, sont présents à toutes les étapes du négoce. Les dallâl ont permis de constituer des réseaux marchands dominant certains axes et sans eux, ce commerce serait probablement de moindre intensité et son organisation moins efficace. Ces intermédiaires structurent l'activité marchande, sa production et la circulation des dromadaires entre le Soudan et l'Égypte, qui s'effectue en totalité à partir de ces relais. Ce commerce s'inscrit dans le protocole qui régit les échanges bilatéraux et se module selon les exigences et les stratégies commerciales des acteurs. Le poids symbolique du cheptel dans les sociétés pastorales nomades de l'Afrique de l'Est³, en tant que capital de richesse immuable, semble être une notion éloignée de la réalité économique des agriculteurs-éleveurs du Butana du Soudan oriental, dont les préoccupations sont plus proches de la loi de l'offre et de la demande dictée par le

Caire. Le commerce des camélidés est non seulement le résultat de la régulation numérique du cheptel<sup>9</sup>, mais aussi des stratégies commerciales émanant des activités diverses des éleveurs et enfin du professionnalisme de certains dallâl, de wakil, de khabir et encore de gallaba (intermédiaires sur les marchés de l'est).

## Daraw, lieu de stratégies tribales et commerciales

# Accès au bétail par une tribu et accès au capital d'investissement par le protocole commercial

## Le cas des Bicharin

- Les réseaux marchands entre l'Égypte et le Soudan sont nombreux et divers. Des liens commercialement développés permettent le contact entre les commerçants égyptiens et soudanais mais leur création se réalise aussi parfois par le biais d'une relation tribale et historique. Ainsi, les Bicharin du groupe Beja, établis à Daraw, assurent-ils l'approvisionnement en bétail aux commerçants Ababda de Daraw (appartenant également au groupe Beja). Certains membres de la famille de ces derniers (le frère, entre autres) résident au Soudan.
- Les Bicharin de la communauté permanente de Daraw servent de courtiers ou d'agents et d'intermédiaires entre les acheteurs égyptiens et les commerçants éleveurs-soudanais<sup>10</sup>. Au Soudan, plus particulièrement dans la partie orientale du pays, les Bicharin sont spécialisés dans la formation de guides de caravane (khabîr). En Haute-Égypte, cette communauté permet aux chameliers soudanais d'acheter divers produits manufacturés, destinés à la revente au Soudan, au travers de prêts. La production pastorale-nomade soudanaise fournit la marchandise d'un commerce profitable tout en donnant lieu à de petits commerces parallèles.

## Un cas égyptien

13 Le réseau commercial évoqué dans les lignes qui suivent est celui d'un Ababda, dallâl égyptien de Daraw localisé près de la communauté Bicharin. L'activité du dallâl couvre plusieurs domaines dans lesquels les profits sont réinvestis d'un secteur à l'autre. En effet, en plus du commerce des dromadaires, le dallâl possède à Daraw un quest house pour les Soudanais, commerçants et chameliers. Depuis trois générations, la famille héberge ces derniers. Chez les grands commerçants, cette pratique semble avoir disparu. Seuls les petits commerçants et dallâl égyptiens continuent à héberger les Soudanais qui ne disposent pas de l'appui de grands réseaux. En construisant un quest house, la dernière génération de la famille semble avoir transformé la fonction de « dallâl-logeur » en métier rémunéré alors que, par le passé, celui-ci percevait une commission pour son rôle d'intermédiaire mais hébergeait gratuitement les chameliers. Par contre, en ce qui concerne les gros commerçants aux réseaux établis et permanents, l'hébergement n'est plus une nécessité ni un biais commercial. L'intermédiaire Ababda a reconverti la fonction de dallâl-logeur en source immédiate de profit car, proche des petits commerçants (le guest house se situe à coté de sa maison et du marché aux dromadaires), il sert toujours d'intermédiaire privilégié, touchant ainsi un pourcentage sur les petites ventes. La proximité du logement et l'accès direct aux commerçants soudanais lui assurent un approvisionnement régulier en bétail et permettent en outre la constitution d'un capital d'investissement.

14 En 1990, le protocole régissant le commerce des dromadaires entre le Soudan et l'Égypte était considéré comme une entrave. Chaque commerçant ou responsable de caravane au Caire devait se rendre à l'ambassade du Soudan pour y obtenir les documents prouvant la propriété et le transfert du produit des ventes, percevable uniquement au Soudan. En outre, selon ce protocole, tout dromadaire faisait l'objet d'une taxe de 200 livres (environ 350 FF) par tête, remboursée au Soudan. Cette taxe pénalisait terriblement le commerce, peu de commerçants ayant les moyens de la payer. De plus, la taxe devant être acquittée en livres égyptiennes, le change entraînait une perte supplémentaire. Cette taxe avait été instaurée afin d'éviter le non-retour des lettres de crédit à Khartoum.

Face à ces contraintes, les commerçants ont dû frauder, passer les animaux en contrebande. En 1990, les statistiques indiquaient qu'environ 20 000 dromadaires étaient officiellement rentrés en Égypte, contre 70 000 à 100 000 les années précédentes. Face à une fraude d'une telle ampleur, les participants au renouvellement du protocole ont décidé d'assouplir ce dernier et la taxe a été annulée tandis que, pour encourager à nouveau le commerce légal, on autorisait les commerçants à importer des produits pour une somme identique par animal. Une caravane de 100 dromadaires, par exemple, rapporte un profit important en réduisant l'investissement initial. Ainsi le commerçant Ababda s'est-il appuyé sur ce protocole pour importer une partie de ses produits soudanais. Travaillant avec un réseau étendu de petits commerçants soudanais à Daraw, il a pu utiliser la valeur de leurs dromadaires en dédouanant ces commerçants, qui n'importent pas d'autres produits, et l'injecter dans son commerce parallèle. Il versera leur pourcentage de 30 % sur le bénéfice réalisé.

6 Ce cas relève davantage d'une activité commerciale que d'un lien tribal, garant de la constance en approvisionnement. Le développement du lien commercial parallèlement à une relation sociale illustre la transformation de la nature économique des échanges. Le commerce à longue distance (Soudan/Égypte), dont les relais sont généralement fondés sur un réseau social, présente en Égypte les caractéristiques et les transformations d'un commerce répondant à la loi de l'offre et de la demande imposée par le marché du Caire. Le passage de la frontière représente symboliquement le changement de la nature sociale et économique du dromadaire.

# La production et la commercialisation au Soudan

17 Sans négliger le problème que rencontrent les éleveurs face à l'expansion des surfaces agricoles dans l'est soudanais, il nous faut néanmoins rappeler que le nomadisme est en perpétuelle adaptation à son milieu et à son contexte politique et économique la L'adaptabilité économique des pasteurs nomades soudanais se reflète à travers le commerce des dromadaires, qui tend à se développer du fait de la demande croissante de viande sur les marchés du Caire.

Au Soudan, les transactions animalières, financières et commerciales sont le résultat de stratégies d'acteurs de divers secteurs d'activité émanant de la production pastorale nomade, qui relève pour une part de l'économie de subsistance. On assiste alors, au niveau de l'élaboration du commerce, à la rencontre de différents types d'économies.

Ainsi, de jeunes hommes issus de groupes nomades parfois sédentarisés offrent leurs services aux agriculteurs-éleveurs<sup>12</sup> de l'est du Soudan, occupés principalement par les tâches agricoles. Les agriculteurs-éleveurs<sup>13</sup> de cette région choisissent les chameliers (rai) parmi les tribus auprès desquelles ils achètent du bétail. L'élevage de cette région devient une activité commerciale qui permet la création d'emplois chez les pasteurs nomades. À l'ouest, commercé et élevage sont deux activités plus distinctes qui, tout en donnant lieu à des spécialisations commerciales, produisent néanmoins (avec l'est) une marchandise en réponse à la demande du Caire.

À la différence des producteurs de l'est, spécialisés dans l'exportation, les pasteurs nomades de l'ouest semblent fournir des animaux afin de subvenir à leur consommation familiale, et non pour répondre seulement à la demande du Caire. La gestion du troupeau vise notamment à éviter le surpâturage, mais tient également compte des contraintes liées à la reproduction : seuls quelques mâles sont nécessaires à celle-ci14. On peut ainsi constater qu'un nombre croissant d'animaux élevés dans cette région sont vendus à des agents travaillant pour des commerçants. Mais la commercialisation du bétail reste tributaire de ce type d'élevage. L'approvisionnement irrégulier des marchés régionaux en dromadaires rend laborieuse la constitution des caravanes d'exportation. Aussi les commerçants ont-ils recours à des stratégies extérieures aux transactions commerciales, afin de pouvoir répondre à la demande venant du Caire. Une multitude de contrats tacites existent en effet entre les éleveurs et les commerçants. Ces derniers, appartenant souvent à l'élite tribale peuvent, grâce à l'influence politique dont ils bénéficient, inciter les éleveurs à vendre du bétail en obtenant du gouvernement central des mesures favorables, comme le choix d'un lieu pour la construction d'un puits. Ainsi la relation entre éleveurs et commerçants occupe-t-elle une place centrale à l'articulation de deux systèmes économiques différents. L'élevage du dromadaire tel qu'il est pratiqué par les pasteurs nomades et les agriculteurs-éleveurs du Soudan reste, du moins en partie, caractérisé par l'économie de subsistance dont il relève. À l'autre bout de la chaîne commerciale, le marché égyptien fonctionne, on l'a vu, selon la loi de l'offre et de la demande.

La comparaison des deux grandes zones de production cameline révèle, au travers des techniques d'élevage des pasteurs-nomades et des modalités de commercialisation des animaux, les différents types d'adaptation aux crises successives.

L'Est se distingue par sa plus grande proximité du Nil, la présence du massif montagneux de l'Erythrée et de plaines en partie désertiques et en partie cultivées. Les routes de migrations et l'espace réservé au pâturage y sont moins étendus que dans l'ouest soudanais et, théoriquement, moins traumatisants pour les animaux et les gardiens de troupeau. Or, ces derniers doivent parcourir une distance beaucoup plus grande pour éviter les canaux et les périmètres irrigués. Ainsi, le nomadisme pastoral est-il repoussé aux zones périphériques. Les éleveurs vendent une partie de leur cheptel pour pouvoir acheter du fourrage, ainsi que de nouvelles marchandises apparues à la suite de la commercialisation du bétail. Certes, le développement de la production agricole extensive à grande échelle limite les migrations nomades et la commercialisation du bétail entraîne un accroissement de la stratification économique de la société pastorale nomade, mais la reconversion et la diversification des activités semblent inévitables pour la survie du cheptel de cette région. En investissant le secteur agricole par la création d'un salariat, les éleveurs accèdent à un capital d'investissement. Il faut néanmoins noter que la diversification des activités entraîne le

glissement d'une partie du cheptel du secteur de la production pastorale-nomade au secteur sédentaire. Selon M. A. Medani, le secteur de l'élevage comprend un large éventail d'activités relatives à la production animale, qui s'étendent sur tout le Soudan. Ce secteur est en constante diminution par rapport au secteur agricole, depuis qu'a commencé à « s'affirmer l'expansion de la surface cultivée, due à une politique de compromis lancée par le gouvernement pour inciter les investisseurs privés à placer leur argent dans la production agraire »<sup>15</sup>.

Mais au travers du commerce pratiqué chez les Rachaïdas et chez les Chukrias du Butana, on assiste aussi au développement d'une complémentarité entre secteur agricole et élevage.

Lors de l'abolition des nazirats<sup>16</sup> et, dans les années 70, de l'ouverture de la région du Butana à toutes tribus confondues, la zone, transformée par les exploitations agricoles, a également servi de pâturage à un grand nombre de tribus. En perdant leurs propriétés au profit du gouvernement, et devant l'expansion des périmètres dans le nord et de l'agriculture pluviale dans le sud de la région, nombre de nomades ont été repoussés dans le Butana central, réduisant ainsi l'espace de pâturage. Ils ont dû prendre part à l'agriculture, ce qui leur a néanmoins permis, en leur donnant un accès aux terres agricoles, d'y pratiquer encore l'élevage et de conserver bon nombre d'animaux, et ce surtout en saison sèche.

Grâce à l'approvisionnement en eau et à l'accès aux résidus de moisson sous forme de location, les pasteurs-nomades peuvent s'assurer de la survie de leur troupeau et diversifier leurs activités en fournissant une main-d'œuvre salariée comme gardiens dans les fermes. Ainsi les fermiers s'assurent-ils du gardiennage de leur propre troupeau. Les origines des troupeaux localisés dans les fermes sont donc diverses.

De plus, certains fermiers de Gedaref<sup>17</sup> – et parmi eux un Bowadra – dont les activités diversifiées sont, par ordre de ressources, l'agriculture, le commerce et l'élevage, investissent dans l'achat de bétail d'exportation. Disposant d'un capital d'investissement grâce à son activité principale, ainsi que de chaume, de fourrage et de main-d'œuvre, l'éleveur peut constituer une caravane d'exportation. Son capital peut être réduit en puisant dans le troupeau une partie des animaux à exporter et en achetant sur les marchés régionaux le complément de bétail.

Outre les transformations qui s'opèrent autour de la ville de Gedaref, et pour n'en citer qu'une seule, on assiste à une spécialisation zootechnique dans l'élevage, hormis les croisements normalement pratiqués sur le dromadaire <sup>18</sup> par le biais de leur engraissement. Le métier d'engraisseur d'animaux de boucherie pour l'exportation chez les agriculteurs est une activité récente à Gedaref<sup>19</sup>. Les animaux sont engraissés avec des chaumes et des compléments alimentaires, entre autres, et seront vendus à des exportateurs sur le marché régional. L'apparition de ces engraisseurs, qui envisagent aussi l'exportation directe, illustre bien la transformation de ce secteur. Il va sans dire que la vente de bétail ne représente pas le même enjeu pour ces agriculteurs-éleveurs et pour les petits éleveurs, qui ne disposent pas du même capital. Ces derniers ont deux possibilités: soit ils font appel à un dallâl ou à un commerçant qui se chargera de la vente sur le marché régional, soit ils se regroupent pour constituer une caravane d'exportation. Le risque encouru est plus important lorsque l'animal est confié à un marchand, le paiement étant souvent différé.

Dans l'État de l'Est, le commerce des dromadaires est une activité disposant d'un large éventail d'acteurs spécialisés, correspondant à l'histoire des spécialisations

commerciales de la région. Les *gallaba* contemporains en sont un exemple. Certaines familles, disposant d'importants réseaux d'agents étendus d'ouest en est, sont à la tête des transactions commerciales. Par contre, dans l'ouest soudanais, le commerce des dromadaires est plus hasardeux pour les éleveurs qui veulent se « lancer » indépendamment des familles d'exportateurs. Le secteur agricole, peu développé, ne permettant pas l'accès au capital d'investissement comme dans l'est, les entrepreneurs y sont peu nombreux. En dehors des familles dont les origines nomades permettent un approvisionnement constant en bétail, les petits éleveurs sont contraints de s'associer pour l'exportation. Le bénéfice en est donc réduit.

Il faut souligner ici que les stratégies commerciales des acteurs, entrepreneurs dans le cadre de ce commerce, évoluent selon le marché du Caire et indépendamment des mesures économiques adoptées par le gouvernement soudanais. Le commerce des dromadaires a toujours existé hors d'un cadre protocolaire<sup>20</sup>. Les tentatives de contrôle gouvernemental et ses investissements sous forme de financements islamiques ne suivent pas toujours les fluctuations du marché du Caire. Ce même agriculteur-éleveur Bowadra, qui a passé contrat auprès de la Banque islamique du Soudan de Gedaref, revendra sa caravane d'exportation sur le marché local, plus profitable que celui du Caire.

En finançant les caravanes d'exportation, le gouvernement soudanais, qui soutient par ailleurs les grands projets agricoles, tente de trouver la solution qui lui est propre en ce qui concerne les pasteurs-nomades. Ainsi, la Banque islamique du Soudan finance des agriculteurs-éleveurs afin d'exporter un bétail camelin vers l'Égypte et l'Arabie Saoudite<sup>21</sup>. La banque établit un plan de financement de caravanes avec l'exportateur. La gestion de l'opération est commune. Le mode de financement islamique (murâbaha) est une opération par laquelle la banque achète pour le compte d'un client (dans ce cas l'exportateur), lui revend sa part avec une marge bénéficiaire, estimée selon le service rendu et selon les modalités du contrat de vente, et investit l'équivalent de 50 % de la valeur de la caravane (au départ). La banque touchera l'argent investi après la vente au Caire. Les modalités du contrat restent toutefois ouvertes car la somme investie par la banque dans l'achat de dromadaires peut être réemployée dans une deuxième caravane. Sous la pression de la demande au Caire, la production s'est intensifiée et une nouvelle organisation d'agriculteurs-éleveurs de l'est est apparue, dont les liens désormais réguliers avec le système bancaire sont l'un des aspects essentiels. Aspects qu'il faut néanmoins nuancer et ramener à la réalité économique fluctuante du Caire. La transformation du secteur pastoral-nomade, d'une part, et le glissement d'une partie du cheptel camelin d'un secteur à un autre, d'autre part, sont-ils les conséquences de crises, de la paupérisation d'un secteur agricole en difficulté, de la rencontre de deux types d'économies, de l'héritage historique ou encore de l'adaptabilité des pasteursnomades ? L'impact du commerce sur le système de production pastorale traditionnel<sup>22</sup> se reflète dans la structure de l'économie et dans les stratégies de production.

30 Le surplus dégagé du troupeau, utilisé comme ressource commerciale, émane de la dialectique commerce/élevage et de la logique interne au fonctionnement des deux secteurs. Ce surplus commercialisé, résultat de techniques et de stratégies d'élevage à l'origine du commerce, tend a s'accroître à l'est et semble constant à l'ouest. Eviter les risques par la régulation numérique du troupeau est néanmoins une logique constante chez les éleveurs des deux régions qui, confrontés à un climat aléatoire, alimentent les

- marchés ponctuellement<sup>23</sup>. Le commerce s'en trouve donc lui-même régularisé (hors période de sécheresse) et la demande est maintenue constante.
- Ces étapes successives du commerce des dromadaires sont révélatrices de la transformation des modes de commercialisation, qui diffèrent de l'ancien commerce par leur cadre économique, la législation actuelle et le protocole. Ce même cadre donne lieu, en Égypte (Daraw) comme au Soudan, à l'apparition de nouveaux petits commerces, à la périphérie du commerce des dromadaires.
- 1. Les caravanes (debuka) sont, pour la plupart, composées d'une centaine de têtes, de trois chameliers (rai) et d'un guide (khabir). On compte généralement 25 têtes par chamelier.
- 2. Environ 75 % du bétail camelin sont consommés au Caire. Les 25 % restants sont répartis entre Daraw, la Haute-Égypte et les villes alentour. On recense environ 100 000 dromadaires importés légalement en Égypte par an.

## **NOTES**

- **3.** GIRARD, in WALZ. T, *Trade between Egypt and Bilad al-Sudan 1700-1820*, Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. VIII, 1978.
- **4.** AL-SAYED B., « Town in the Sudan in the Eighteen and Early Nineteenth Centuries », in Sudan Notes and Record, vol. 52, Khartoum University, 1971.
- **5.** AHMED M., « L'économie politique de développement agricole au Soudan », Bulletin, 2e semestre 1986, vol. 19, CEDEJ, pp. 93-115, et SWIFT J., « The Development of Livestock Trading in a Nomad Pastoral Economy: The Somali Case », in *Production Pastorale et Société*, MSH, Paris, 1979.
- 6. Dillali est un terme haoussa tiré du mot arabe dallâl, intermédiaire. Dans son étude sur les commerçants de Lomé, M. Agier a mis en évidence les différentes fonctions des dillali, dont celles de logeurs et d'intermédiaires pour les commerçants étrangers. AGIER M., Commerce et sociabilité, Paris, ORSTOM, Collection Mémoires n° 99,1983. Au Soudan et en Égypte, les dallâlin jouent encore un rôle important, mais leurs fonctions se sont sensiblement adaptées à l'évolution du marché. Le commerce des dromadaires regroupe plusieurs métiers et fonctions: dallâl: intermédiaire, khabîr, guide, et wakîl: commerçant. Le dallâl est parfois appelé tâjir, qui signifie également commerçant. Il semble que la différence entre dallâl et tâjir se situe au niveau de l'envergure et de l'ancienneté de l'acteur. En effet, tout protagoniste mettant en relation acheteur et vendeur est appelé dallai mais, par extension et selon sa richesse, il peut devenir tâjir.
- 7. Un certain nombre d'animaux sont vendus afin de maintenir l'effectif du troupeau en-deçà d'un certain seuil de sécurité. Un effectif trop grand par rapport à l'espace à pâturer met en danger le troupeau entier.
- **8.** GALATY J. G., « Pastoralisme, sédentarisation et État en Afrique de l'Est », *Politique Africaine* n° 34, Khartala, juin 1989.
- 9. À titre indicatif, la répartition du cheptel camelin au Soudan est de 987 623 têtes au Kordofan, 767 788 dans l'Est et 426 102 dans le Darfour. Rapport OXFAM, 1990.
- 10. Les commerçants soudanais importants ont un réseau d'agents généralement bien établis. Les petits éleveurs associés pour la constitution d'une caravane parlent en Égypte avec, pour être

introduits dans le milieu des courtiers, une liste de noms et de références. La création de liens commerciaux et de contacts se fait le plus souvent par ce biais. La référence à l'islam dans le commerce n'est qu'un des facteurs de l'assurance de la vente du bétail. L'introduction dans le réseau commercial est surtout fonction de la notoriété et de l'envergure du commerçant de référence.

- 11. « La plupart des auteurs ayant décrit des nomades pasteurs constatent la diversité de leur situation, la plasticité et l'adaptabilité de leur économie et de leur genre de vie, ceci se vérifiant tant entre groupes habitant un même ensemble géographique à une époque donnée que, très fréquemment, sur un groupe modifiant ses techniques et son genre de vie sous des influences extérieures ou en réponse à une évolution interne, démographique, sociopolitique » In Pasteurs et Paysans du Gourma, La condition sahélienne, CNRS, 1975.
- **12.** On entend par agriculteurs-éleveurs ceux dont l'activité, quoique diversifiée, comporte plus de 70 % de travaux agricoles.
- **13.** Les agriculteurs de cette région sont généralement sédentarisés, d'origine nomade et issus de la tribu nomade avec laquelle ils commercent et travaillent.
- **14.** Dans les troupeaux, seuls quelques mâles servant à la reproduction, un certain pourcentage du reste du cheptel peut être vendu, ce qui permet aux éleveurs d'acheter les marchandises nécessaires à leur subsistance en milieu aride.
- 15. AHMED M., op. cit., pp. 95.
- 16. Territoires tribaux.
- 17. Éleveur interrogé dans le cadre du travail de thèse en cours sur le commerce des dromadaires entre le Soudan et l'Égypte, avec l'équipe franco-soudanaise de vétérinaires (Camel project of Butana, lemvt/Faculty of Veterinary Science of Khartoum). L'éleveur possède trois troupeaux de dromadaires. La ville de Gedaref est un centre agricole et comporte un marché à bestiaux important.
- 18. Il existe deux types de dromadaires à l'est du Soudan et en particulier dans la région du Butana. Le premier, le dromadaire de bât, appartient à la race arabi, qui représente environ 85 % de la population cameline totale. Ses aptitudes physiques, lourdeur et lenteur, expliquent pourquoi il est surtout utilisé pour les travaux d'agriculture, le transport de charges et l'abattage. Le deuxième, le dromadaire de monte et de course, provient de deux races : la première, bichari, tire son nom de la tribu des Bicharin, dont les réseaux relient les producteurs du Soudan et les acheteurs égyptiens. L'anafi, dromadaire de monte aux lignes plus élancées, est généralement élevé par les Chukrias, les Rachaïdas et les Kawahla. Il existe en outre une variété de dromadaires croisés, élevés et entraînés spécialement pour les courses.
- 19. On recense environ une dizaine d'engraisseurs à Gedaref.
- 20. Le protocole commercial a été créé en 1957, un an après l'indépendance du Soudan.
- 21. Les dromadaires de monte exportés vers l'Arabie Saoudite sont élevés et destinés à la course.
- **22.** J. Swift mentionne que le commerce des bétails en Somalie modifie les stratégies de production et entraîne une diminution des stratégies destinées à éviter les risques.
- 23. Après la sécheresse de 80-85, en réponse à la question portant sur les effectifs camelins vendus sur les marchés par les éleveurs en période commerciale favorable, j'ai pu noter une baisse des animaux vendus, proportionnelle à la hausse des prix du Caire.

## INDEX

Mots-clés : élevage camelin, Soudan

## AUTEUR

ISABELLE DALMAU

Cedej